

L’Ifremer participant à l’expertise halieutique internationale au sein du CIEM¹, communique sur les derniers diagnostics établis pour les principaux stocks exploités dans l’Atlantique nord-est et sur les avis pour la gestion en 2014.

Le CIEM a rendu, en juin 2013, ses avis pour la gestion des stocks des eaux du nord-est Atlantique à l’exception des espèces pélagiques (maquereau, chinchard, merlan bleu), des langoustines des zones VI et VII qui seront examinées à l’automne, et des élasmobranches et espèces profondes dont les avis rendus l’an dernier restent valables cette année.

Globalement l’état des ressources de l’Atlantique continue à s’améliorer, mais des baisses de TAC sont à prévoir pour tenir compte des variations d’abondance consécutives à des fluctuations du recrutement.

Méthodologie

Comme l’an dernier, les diagnostics sur l’état des stocks et de leur exploitation sont effectués à l’aide de modèles (lorsque les données le permettent) ou avec des indicateurs simples (indices d’abondance issus de campagnes scientifiques par exemple) pour les stocks dits « data limited ». Dans le cas où des indicateurs quantitatifs de biomasse et de mortalité par pêche sont disponibles, ainsi que les points de référence de précaution et/ou relatifs au rendement maximal durable (RMD) correspondant, l’état du stock est qualifié : il peut être surexploité ou exploités à des niveaux égaux ou inférieurs à celui permettant le RMD. Des projections de captures sont également effectuées pour quantifier l’impact de divers niveaux de captures ou pour déterminer un niveau de captures pour l’année à venir en fonction d’un objectif fixé par les gestionnaires (plan de gestion, RMD...). Ces projections s’appuient sur les diagnostics réalisés préalablement et nécessitent quelques hypothèses, notamment sur le niveau d’exploitation lors de l’année en cours et sur les recrutements à venir.

Pour la première fois cette année, lorsque c’est possible, **le CIEM rend un avis sur les niveaux de captures** et non plus seulement sur les débarquements. Les débarquements recommandés peuvent être déduits de ces captures sous l’hypothèse que le taux de rejets en 2014 sera similaire à celui des années récentes. Si le gestionnaire souhaite instaurer une limitation des captures (quota de captures et non de débarquements) le chiffre correspondant est ainsi disponible. En ce qui concerne les rejets, plusieurs cas peuvent se présenter selon les stocks :

- i) les données sur les rejets sont disponibles sur l’ensemble de la série temporelle analysée, la modélisation s’effectue alors sur les captures (débarquements + rejets),
- ii) les informations sur les rejets ne sont disponibles que pour les années récentes, l’analyse et les projections se font alors sur les débarquements seulement, les rejets étant ajoutés à la fin pour obtenir une quantité de captures,
- iii) les données de rejets ne sont pas encore disponibles ou seulement partiellement (pour certaines flottilles, ou métiers, seulement) ; dans ce cas, les avis ne portent que sur les débarquements.

¹ Conseil International pour l’Exploration de la Mer

Pour la première fois cette année également, le CIEM émet des ‘avis grand public’² destinés à rendre les avis techniques plus accessibles. L’avis "grand public" propose un lien vers l’avis formel et un lien vers la description de l’écosystème auquel appartient le stock.

Pour les stocks évalués de façon quantitative, les captures (ou débarquements) recommandées s’appuient sur le plan de gestion, s’il existe, et s’il a été évalué conforme à l’approche de précaution par le CIEM. En l’absence de plan de gestion, c’est l’approche RMD qui sert de base à l’avis, avec pour les stocks surexploités, une transition vers une exploitation permettant d’atteindre le RMD en 2015. (F_{RMD}) en 2015 ou, lorsque le taux d’exploitation du stock est déjà proche ou inférieur à celui permettant le RMD, à F_{RMD} en 2014. En l’absence de points de référence RMD, ce sont les seuils de biomasse et de mortalité par pêche de l’approche de précaution qui constituent les objectifs à atteindre.

Il faut noter que la transition vers F_{RMD} en 2015 constitue une demande de la Commission européenne depuis 2011. Les avis rendus cette année par le CIEM ne tiennent pas compte des décisions récemment prises dans le cadre de la réforme de la PCP qui fixe l’objectif F_{RMD} en 2015 si possible, et en 2020 au plus tard.

Pour les stocks qui ne peuvent faire l’objet d’une modélisation, l’**approche DLS (« data limited stock »)** a été utilisée, par le CIEM, pratiquement à l’identique de l’approche initiée l’an dernier. Dans la plupart des cas elle consiste à recommander pour les captures/débarquements à venir, une variation (limitée à + ou – 20%) correspondant à celle observée dans les indices d’abondance disponibles. Par ailleurs, s’il n’existe pas d’information sur le taux d’exploitation ou l’évolution de l’effort de pêche, ou si les informations disponibles indiquent que le stock est surexploité, une réduction (« pa buffer » ou « precautionary margin ») supplémentaire de 20% s’applique.

Bilan 2013 :

Globalement l’état des ressources de l’Atlantique continue à s’améliorer [NB. La Commission européenne dans sa communication (Com 2013/319) indique qu’en 2012, parmi les stocks examinés dans l’Atlantique nord-est, 39% d’entre eux (contre 94% en 2004) étaient encore surexploités (niveau d’exploitation supérieur à celui qui permettrait de générer des débarquements maxima de manière durable)]. Parmi les stocks d’intérêt pour la pêche française, environ 45% sont exploités à des niveaux égaux ou inférieurs à celui permettant le RMD, 26% sont estimés surexploités et 29% ne peuvent être qualifiés (soit par absence d’analyse quantitative, soit par absence de points de référence).

Il faut noter que le point de référence F_{RMD} (mortalité par pêche permettant l’exploitation durable du stock) est considéré par le CIEM comme un point cible³, ce qui signifie que le taux de mortalité peut

² Exemple pour l’églefin de mer Celtique :

http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2013/Popular/had-7b-k_popular.pdf

³ Une cible doit être atteinte avec une probabilité de 50%, c’est-à-dire, en moyenne.

fluctuer autour de ce point. C'est le cas, par exemple, du cabillaud de mer Celtique dont la mortalité par pêche était estimée juste au-dessous de F_{RMD} l'an dernier et juste au-dessus cette année. Ainsi, considérer un stock comme surexploité parce que sa mortalité par pêche dépasse F_{RMD} est un peu excessif ; il serait sans doute plus utile d'estimer la situation par rapport à F_{RMD} sur quelques années et non une seule, ou de considérer une fourchette autour de ce point de référence.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le caractère de « bonne gestion » d'un stock sous-exploité ; en effet, si la ressource est dans ce cas plus abondante, les débarquements sont inférieurs à ce qu'ils pourraient être, et l'exploitation est possiblement non optimale du point de vue économique⁴.

Malgré des taux d'exploitation compatibles avec le RMD, beaucoup de stocks connaissent des **fluctuations d'abondance liées à des variations, parfois très importantes, de recrutement** (abondance des jeunes poissons de l'année). C'est le cas, par exemple, du cabillaud de mer Celtique qui a connu un très fort recrutement en 2009. Les recrutements récents étant redevenus « normaux », la biomasse du stock diminue naturellement, sans que cette diminution puisse être imputée à une surexploitation chronique. Un des avantages de la gestion au RMD est de rendre, à terme, ces fluctuations naturelles plus modérées, les biomasses étant plus élevées et constituées de nombreuses classes d'âge. Aujourd'hui beaucoup de stocks sont encore fragiles et souffrent de la surexploitation passée, avec une encore faible abondance de poissons d'âge élevé.

Ainsi, si l'exploitation de nombreux stocks est conforme à l'objectif de rendement maximal durable, les fluctuations d'abondance conduisent, à taux d'exploitation identique, à des variations dans les niveaux de captures recommandés. **Les baisses de TAC que pourraient entraîner les recommandations du CIEM ne doivent donc pas toujours être considérées, pour la plupart, comme la conséquence d'une surexploitation des ressources, mais comme des ajustements des possibilités de captures aux biomasses disponibles.** Pour 2014, il apparaît que beaucoup de ces baisses de TAC interviennent après des hausses, parfois très importantes, les années précédentes. C'est par exemple le cas du cabillaud mer Celtique (estimé exploité très proche du RMD) pour lequel le TAC a augmenté de 87% en 2012 et dont les débarquements recommandés pour 2014 sont en baisse de 33% par rapport au TAC 2013, mais correspondent à un niveau supérieur (de 27%) à celui de 2011. C'est également l'exemple de la sole de Manche-Ouest pour laquelle l'exploitation est considérée au RMD, la biomasse est en augmentation mais les possibilités de capture baissent pour accompagner deux années consécutives de faible recrutement.

Il faut aussi mentionner **qu'il existe des stocks pour lesquels les baisses de TAC que pourraient entraîner les avis du CIEM ne constituent pas réellement une contrainte pour l'exploitation.** C'est le cas de la sole de mer du Nord pour laquelle les recommandations sont de 11 900 t (soit une baisse de TAC de 15%) quand les débarquements de l'an dernier étaient de 11 600 t.

Il reste cependant des stocks pour lesquels les baisses de TAC proposées sont consécutives à la nécessité de baisser la pression de pêche (transition vers F_{RMD}). C'est le cas de la sole de Manche Est,

⁴ Le maximum économique durable (MEY en anglais) nécessite une mortalité par pêche inférieure à F_{RMD}

de la plie de Manche Ouest, de l'églefin de mer Celtique⁵ et de la sole du golfe de Gascogne. C'est également le cas de la morue de mer du Nord – Manche Est, pour laquelle le niveau de biomasse du stock reste très inférieur au seuil de précaution malgré une augmentation progressive depuis 2006. Pour ces stocks, la baisse du TAC proposé est la conséquence d'une pêche trop importante et nécessiterait la mise en place de mesures de gestion spécifiques [l'amélioration de la sélectivité des chaluts capturant l'églefin en mer Celtique par la mise en place depuis la mi 2012 de panneaux à mailles carrées, en est une ; une limitation de l'effort de pêche (nombre de licences, longueur des filets) pour la sole du golfe de Gascogne, pourrait en être une autre].

Enfin, certains stocks voient leurs possibilités de captures augmenter, parfois fortement, sous l'effet de récents bons recrutements (merlu du stock nord) ou de mortalités par pêche actuelles inférieures à celle conduisant au RMD (cardine ouest Ecosse, merlan mer Celtique).

⁵ En plus de la baisse de mortalité par pêche, la baisse du TAC d'églefin de mer Celtique est la conséquence de la diminution d'abondance du stock, l'effet du très fort recrutement de 2009 s'estompant.